

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secretariat général

**Décision du 16 juillet 2008 relative à la composition de l'observatoire de la diversité  
et de la parité du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales**

NOR : INTA0830055S

La préfète, secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu la lettre de mission de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 22 décembre 2006 ;

Vu la décision du 7 mars 2007 relative à la composition de l'observatoire de la diversité et de la parité du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. – Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres de l'observatoire de la diversité et de la parité du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

1° Au titre du comité exécutif :

- la secrétaire générale du ministère, présidente, ou son représentant ;
- le directeur général de la police nationale ou son représentant ;
- le délégué général à l'outre-mer ou son représentant ;
- le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques ou son représentant ;
- le directeur de la modernisation et de l'action territoriale ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- le directeur de l'administration de la police nationale ou son représentant ;
- le directeur de la formation de la police nationale ou son représentant ;
- le préfet, chargé de mission égalité des chances.

2° Au titre des organisations syndicales représentatives :

- Bruno Landri, syndicat national Force ouvrière des personnels de préfecture ;
- Soad Baba Aïssa, fédération INTERCO-CFDT – branche intérieure ;
- Jean-Claude Delage, syndicat Alliance police nationale ;
- Gérard Demarcq, syndicat Alliance police nationale ;
- Danièle Crenet, syndicat Alliance police nationale ;
- Alain Païola, syndicat Alliance police nationale ;
- Marie-Christine Hardy, syndicat Alliance SNAPATSI ;
- Gaëlle James, syndicat synergie officiers ;
- Henri Martini, union nationale des syndicats autonomes – police ;
- Paul Le Guennic, union nationale des syndicats autonomes – police ;
- Francis Masanet, union nationale des syndicats autonomes – police ;
- Franck Fievez, union nationale des syndicats autonomes – police ;
- Bernard Meynier, SNIPAT ;
- Karine Bougard-Cerfontaine, syndicat national des officiers de police ;
- Chantal Pons-Mesouaki, syndicat national des officiers de police ;
- Laurent Forini, syndicat général de la police – Force ouvrière.

3° Au titre des personnes-ressources du ministère :

- Joseph Agro, adjoint administratif à la direction centrale de la police judiciaire ;
- Claire Delahaie, directrice à la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- Sandra Desloges, standardiste au ministère ;

- Marie-Louise Fimeyer, commissaire divisionnaire de police à la direction générale de la police nationale ;
- Anne-Christine Gantier, commissaire divisionnaire à la direction de la formation de la police nationale ;
- Abdel-Kader Guerza, sous-préfet chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale de la préfecture de Seine-et-Marne ;
- Nacera Haddouche, inspectrice générale de l'administration ;
- Eléodie Sches, sous-préfète de Vervins.

4° En qualité de représentants de la société civile :

- Naouel Amar, directeur délégué de l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- Ameziane Abdat, président de l'association « Zy'va » ;
- Josiane Attuel, recteur, doyen de l'UFR administration et échanges internationaux – Université de Paris-XII ;
- Aziza Bahloul, étudiante ;
- Abdellah Boudour, association « Forces des mixités » ;
- Taïmyr Boungou Pouaty, chargé de mission DRH dans une entreprise ;
- Françoise Cocuelle, chef d'entreprise « E grille » ;
- Mohamed Haddou, président de l'association « Creo-Adam » ;
- Nadji Hamida, président de l'association « Bleu Blanc Rouge » ;
- Fatna Hamlil, directrice de l'association « MEDIAVIP91 » ;
- Leïlla Kerchouche, présidente de l'Association des juristes berbères de France ;
- Martine Kubler-Mamlouk, association « Administration moderne » ;
- Damaris-Charlotte Maa-Marchand, présidente de la fédération IFAFE ;
- Fadila Mehal, présidente de l'association « Les Marianne de la diversité » ;
- Inès Minin, présidente nationale de la Jeunesse ouvrière chrétienne ;
- José Pentoscope, président de l'association CIFORDOM ;
- Chenva Tieu, administrateur du « Club du XXI<sup>e</sup> siècle ».

5° En qualité d'experts :

- Gwénaëlle Calves, professeur ;
- Géraldine Chavier, professeur ;
- Philippe Choffel, observatoire national des zones urbaines sensibles – délégation interministérielle à la ville ;
- Alain Dômont, médecin, professeur à Paris-V ;
- François Dupuy, sociologue, professeur à l'INSEAD ;
- Michel Isnard, chercheur à l'Institut national des statistiques et des études économiques ;
- François Heran, directeur de l'Institut national d'études démographiques ;
- Pierre Monzani, directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité ;
- Paul Peny, directeur général de l'administration et de la fonction publique.

Art. 2. – Le secrétariat de l'observatoire sera assuré par la mission Egalité des chances du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Art. 3. – La présente décision annule et remplace la décision du 7 mars 2007 relative à la composition de l'observatoire de la diversité et de la parité du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Art. 4. – Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

*La secrétaire générale,*  
B. MALGORN